

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DST/20-03-2024/Q2

Date de convocation : 14 Mars 2024

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame MERY-DUEZ Anne-Sophie, 1ère Adjointe au Maire, pour le Maire empêché par application de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Membres présents** : Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoint au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, Mme DISDIER Mélanie (à partir de la question 3), M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme THUILLEZ Martine : procuration à Mme TRIOUX-COURBET Sandrine  
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à Mme CAILLAUX Céline  
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme BERANGER Agnès  
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy  
M. COLLIN Denis : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique

**Membres absents excusés :**

M. BRICOUT Frédéric  
Mme DISDIER Mélanie (jusqu'à la question 2)

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE TRANSFERT DE ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE VOIES COMMUNALES**

Monsieur Marc DEVIENNE, Conseiller Municipal, expose :

Le contournement Ouest de Caudry qui a été ouvert à la circulation le 2 juin 2023 facilite désormais le transit des véhicules depuis la RD 643 et permet de relier plus rapidement les communes rurales du Sud-Caudrésis.

De ce fait, plusieurs sections de routes départementales situées en agglomération n'assurent plus leur rôle de transit routier. Il est donc proposé leur transfert dans le domaine public communal.

Il a ainsi été proposé aux Communes de Caudry et Beauvois-en-Cambrésis le transfert depuis le domaine public départemental de plusieurs sections des RD 16, 16A, 45 et 115 dans leur domaine public communal respectif.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité du réseau routier départemental autour de la commune de Caudry, plusieurs rues du domaine public communal seront intégrées au domaine public départemental.

L'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre les personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

La convention ci-annexée a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières du transfert :

- de plusieurs sections des routes départementales RD 16, 16A, 45 et 115 définies dans la convention vers le domaine public communal
- de plusieurs sections de voies communales de la Ville de Caudry dans le domaine public départemental, à savoir :
  - Rue de la Gare sur une longueur de 256 m
  - Boulevard du 19 mars 1962 pour une longueur de 932 m
  - Boulevard du 11 novembre 1918 sur une longueur de 509 m
  - Boulevard du 8 mai 1945 sur une longueur de 1070 m

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de classer dans le domaine public communal les voies départementales définies dans la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

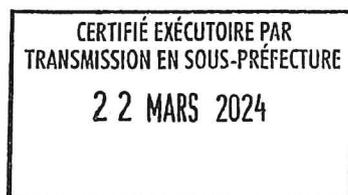
*Annexe : Convention tripartite n°23 TRANSFERTS RDD16-16A-115 CAUDRY BEAUVOIS 49*

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Dans le cadre de la suppléance prévue par l'article L2122-17 du CGCT,



La 1ère Adjointe au Maire,  
pour le Maire empêché,

Anne-Sophie MERY-DUEZ



## CONVENTION N° 23 TRANSFERTS RD16-16A-45-115 CAUDRY BEAUVOIS 49

### **CONVENTION relative aux modalités de transfert de routes départementales et de transfert de voies communales**

**Transfert du domaine public départemental de plusieurs sections de routes  
départementales dans le domaine public communal des communes de  
Caudry et Beauvois-en-Cambrésis**

**Transfert du domaine public communal de plusieurs sections de voie communale dans le  
domaine public départemental sur le territoire de la commune de Caudry.**

Entre :

Le Département du Nord, Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex, représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental, agissant pour le compte de celui-ci et désigné ci-après « le Département », en application de la délibération de la Commission permanente en date du

La Commune de Caudry, Mairie – Place du Général de Gaulle – BP 10199 – 59544 Caudry Cedex, représentée par son Maire, agissant pour le compte de celle-ci et désigné ci-après « la Commune de Caudry », en application de la délibération du .....

La Commune de Beauvois-en-Cambrésis, Mairie – 13 rue Berthelot – 59157 Beauvois-en-Cambrésis, représentée par son Maire, agissant pour le compte de celle-ci et désigné ci-après « la Commune de Beauvois-en-Cambrésis », en application de la délibération du .....

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental n°AR-DAJAP/2023/1006 en date du 25 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie.

## PREAMBULE

Le Contournement Ouest de Caudry a été ouvert à la circulation le 2 juin 2023 sous le numéro RD 1016. Cette nouvelle route départementale assure désormais le transit des véhicules depuis la RD 643 et permet de relier plus rapidement les communes rurales du sud-Caudrésis.

De ce fait, plusieurs sections de routes départementales situées en agglomération n'assurent plus leur rôle de transit routier. Il est donc proposé leur transfert dans le domaine public communal.

Il a été proposé aux Communes de Caudry et de Beauvois-en-Cambrésis le transfert depuis le domaine public départemental de plusieurs sections des RD 16, 16a, 45 et 115 dans leur domaine public communal respectif.

Afin d'assurer la continuité du réseau routier départemental autour de la commune de Caudry, plusieurs rues dépendant du domaine public communal de la commune de Caudry seront intégrées au domaine public départemental.

L'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet le transfert entre les personnes publiques des biens qui relèvent de leur domaine public, sans déclassement, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice de leurs compétences et relèveront de leur domaine public.

**Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

#### **1° Transfert de plusieurs sections de routes départementales dans le domaine public communal des communes de Caudry et Beauvois en Cambrésis :**

La présente convention, entre le Département du Nord, les Communes de Caudry et de Beauvois-en-Cambrésis, a pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières du transfert depuis le domaine public routier du Département vers le domaine public des communes de Caudry et de Beauvois-en-Cambrésis des sections de RD suivantes :

- RD 16 du PR 26+0157 au PR 28+0719 sur une longueur de 2 579 m, sur le territoire de la commune de Caudry,
- RD 16a du PR 0+000 au PR 1+0668 sur une longueur de 1 674 m dont :
  - 1 524 m sur le territoire de la commune de Caudry,
  - 100 m en mitoyenneté sur le territoire des communes de Caudry et Beauvois-en-Cambrésis,
  - 50 m sur le territoire de la commune de Beauvois-en-Cambrésis (correspondant au délaissé de la RD 16a, en impasse de la Rue de la République),
- RD 45 du PR 16+0074 au PR 16+0628 sur une longueur de 554 m, sur le territoire de la commune de Caudry,
- RD 115 du PR 6+0733 au PR 8+0579 sur une longueur de 1 796 m sur le territoire de la commune de Caudry.

**2° - Transfert de plusieurs sections de voie communales de la  
domaine public départemental :**

La présente convention, entre le Département du Nord, les Communes de Caudry et de Beauvois-en-Cambrésis, a également pour objet de préciser les modalités administratives, techniques et financières du transfert depuis le domaine public routier de la commune de Caudry vers le domaine public départemental des sections de voies communales suivantes :

- Rue de la Gare sur une longueur de 256 m
- Boulevard du 19 mars 1962 pour une longueur de 932 m
- Boulevard du 11 novembre 1918 sur une longueur de 509 m
- Boulevard du 8 mai 1945 sur une longueur de 1070 m.

**ARTICLE 2 : Dispositions financières**

Le transfert de ces voies départementales et communales est réalisé en l'état, sans contrepartie financière.

**ARTICLE 3 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à compter de sa notification aux Communes. Les transferts deviendront effectifs à l'issue du dépôt en Préfecture des délibérations concordantes et de la procédure d'affichage. Les droits des tiers demeureront réservés.

**ARTICLE 4 : Litige**

Tout litige survenant dans l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

**ARTICLE 5 : Modification de la convention**

Toute modification souhaitée par l'une des communes ou le Département devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

**ARTICLE 6 : Enregistrement**

S'agissant d'un acte administratif, la présente convention est dispensée de formalités d'enregistrement.

**Fait à Lille, le**

**Pour le Président du Conseil Départemental  
Le Directeur de la Voirie  
Arnoult CUVILLIER**

**Fait à Caudry, le**

**Le Maire  
Frédéric BRICOUT**

**Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le**

**Le Maire  
Yannick HERBET**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL200324\_Q2**  
Objet : **Convention relative aux modalités de transfert de routes départementales et de voies communales**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-03-20 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
Identifiant unique : 059-215901398-20240320-DEL200324\_Q2-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL200324_Q2.pdf Nom métier :	application/pdf	816.8 Ko
99_DE-059-215901398-20240320-DEL200324_Q2-DE-1-1_1.pdf		
<b>Annexe (Fichier de signature électronique)</b> Nom original : Q2.pdf Nom métier :	application/pdf	1.1 Mo
99_SE-059-215901398-20240320-DEL200324_Q2-DE-1-1_2.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mars 2024 à 10h09min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mars 2024 à 10h09min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mars 2024 à 10h09min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mars 2024 à 10h09min57s	Reçu par le MI le 2024-03-22